

Motions votées jeudi 24 septembre 2009 par la commission pédagogique de l'UFR de mathématiques de P7 et concernant l'année de transition.

Motion 1 (unanimité moins une abstention):

La Commission Pédagogique de l'UFR de mathématiques de Paris 7, réunie le 24 septembre 2009, ne souhaite pas l'inscription systématique en M1 des étudiants de la préparation au CAPES. Elle est favorable à l'abandon du conditionnement de la réussite au concours à une validation d'un équivalent M1.

Motion 2 (unanimité):

La Commission Pédagogique de l'UFR de mathématiques de Paris 7, réunie le 24 septembre 2009, a examiné les possibilités offertes par le ministère concernant la préparation au CAPES pour l'année de transition 2009-2010.

Elle juge les modalités évoqués pour les stages de formation incompatibles avec la préparation au concours. Elle demande pour les lauréats au concours CAPES 2010 une formation professionnelle pour au moins un demi-service pendant l'année de fonctionnaire stagiaire.

Motion 3

Agrégation:

A partir du concours 2011, les candidats à l'agrégation devront être titulaires d'un master. Il conviendra de prévoir une spécialité ou un parcours dans le M2 de mathématiques pour les étudiants se destinant à l'agrégation.

La CP s'alarme de deux problèmes concernant nos agrégatifs 2009-2010:

1. Les candidats 2010 collés au concours et non titulaires d'un master ne pourront pas, dans l'état actuel des textes, se représenter en 2011.
2. Les agrégatifs non inscrits en M2 ne pourront pas bénéficier des aides spécifiques.

La CP demande une dérogation pour que les candidats malheureux 2010 puissent se représenter au concours 2011 sans nouvelle condition de diplôme.

La CP demande que l'inscription à l'agrégation vaille inscription M2 pour les demandes d'aide spécifique des agrégatifs 2009-2010.